

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

Le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), convie les personnes et organismes intéressés à participer à une assemblée de consultation le **22 mai 2013** à compter de **18 h 30**, au 405, avenue Ogilvy, salle 200, à Montréal.

Au cours de ces assemblées, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur ces sujets.

Les assemblées de consultation porteront sur le projet de résolution suivant, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mai 2013 :

1. PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP13-14009 INTITULÉ :

« Accorder, par résolution, la demande de modification du projet particulier approuvé le 7 juin 2011 par la résolution CA11 14 0223 pour le nouveau bâtiment à des fins commerciales, situé sur le lot 2 589 411 (250, boulevard Crémazie Ouest), zone 0009, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003).

L'objet du projet de résolution est d'accorder, à certaines conditions, la demande d'autorisation pour le lot 2 589 411 (250, boulevard Crémazie ouest), afin d'autoriser:

- l'usage entreposage de véhicules neufs sur le toit du bâtiment;
- un bâtiment d'une hauteur maximale de 13,5 mètres et des constructions hors-toit d'une hauteur maximale de 17 mètres;

et toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Ce projet déroge aux dispositions des articles 52, 87, 119, 538, 576 et 587 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283). Ce projet vise la zone 0009 délimitée à l'est par l'avenue de l'Esplanade, au nord par le boulevard Crémazie, à l'ouest par les voies ferrées du CP, au nord par les rues Bellarmin et Jeanne-Mance, ainsi que les arrières des propriétés situées en bordure du boulevard Crémazie.

Ces projets de résolutions contiennent une ou des dispositions propres à des résolutions susceptibles d'approbation référendaire.

Les projets de résolutions et les plans des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures ordinaires d'ouverture.

Le 14 mai 2013

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Progrès de Villeray/Parc-Extension : 14-05-2013